

Rapport d'orientations budgétaires 2021

Conseil d'administration du centre communal d'action sociale

JEUDI 10 DECEMBRE 2020



Table des matières

Introduction	2
Eléments de contexte	2
Rapport d'Activités : Quelques chiffres.....	3
Evolution budgétaire et prévisions pour 2021.....	10
1.1 Les Dépenses de fonctionnement.....	12
1.2 Les Recettes de fonctionnement :.....	13
1.3 Le résultat de fonctionnement :	14
2.1 Les Dépenses d'investissement :.....	15
Débat d'orientations budgétaires 2021.....	18
Les orientations pour 2021.....	18
1. En fonctionnement.....	18
2. En investissement	22
3. Endettement 2021	22

Introduction

Selon l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la tenue d'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs (CCAS notamment). Ce débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif. La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et des administrateurs du CCAS en modifiant le contenu du rapport d'orientations budgétaires (ROB) servant de base au débat d'orientations budgétaires (DOB). Désormais ce rapport doit être présenté au Conseil d'Administration et transmis en préfecture.

Le ROB doit permettre d'éclairer les membres du CCAS sur les équilibres budgétaires préalablement au vote du budget. Ses objectifs sont les suivants :

- Informer sur l'évolution de la situation budgétaire du CCAS.
- Echanger sur les orientations budgétaires et les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Éléments de contexte

Haute-Goulaine est située à 10 km au sud-est de Nantes, en Loire-Atlantique. La commune s'étend sur 2 058 hectares et fait partie de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Depuis plusieurs années, le nombre d'habitants est en constante augmentation. En 2019, l'INSEE estime à **5 824** le nombre d'habitants. Les données collectées lors du recensement, qui a eu lieu du 15 janvier au 16 février 2020, devraient permettre d'actualiser ce chiffre et d'apporter de nouvelles informations sur les caractéristiques de la population de la commune.

Le CCAS accueille et accompagne le public en situation de précarité, tout au long de l'année. Il attribue différentes aides et mène une action en faveur des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de ses missions d'accompagnement du public en situation de précarité, le CCAS travaille en lien avec différents partenaires sociaux, notamment l'EDS (Espace Départemental de Solidarité) de CLISSON, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), installé à St Hilaire de Clisson, la MDPH (Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap).

Le CCAS de Haute-Goulaine est également en lien avec les autres CCAS de l'agglomération, de Nantes Métropole, et d'autres CCAS de Loire-Atlantique, notamment via l'UDCCAS.

Le CCAS a également pour mission la gestion de la demande de logement social.

Pour atteindre ses objectifs, le CCAS dispose d'un budget propre, avec ses recettes et ses dépenses.

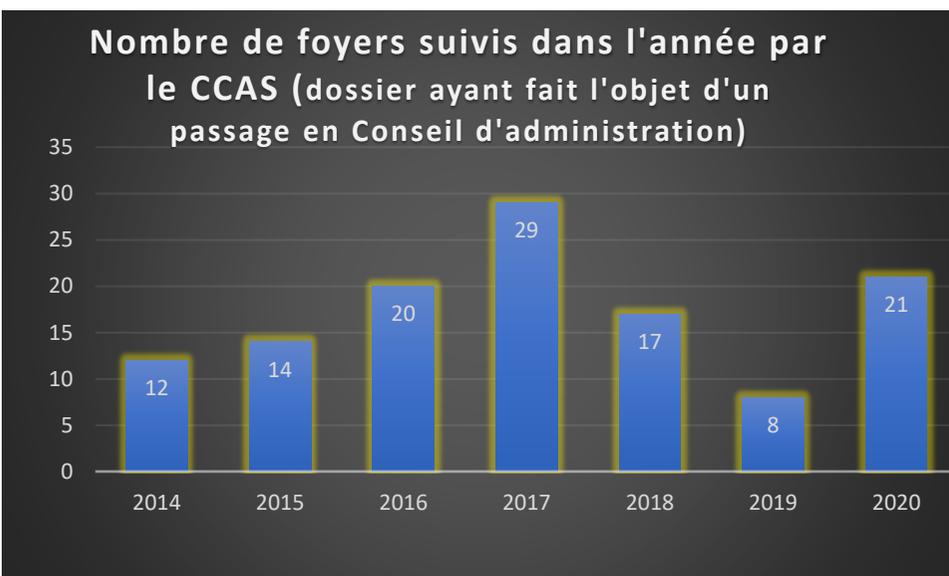
Rapport d'Activités : Quelques chiffres

Statistiques accueil CCAS (réalisé par Valérie) :

Accueil physique sur 2020 : 30 visites en moyenne/mois.

Accueil téléphonique sur 2020 : 62 appels en moyenne/mois.

Demands d'aides au CCAS (aide sociale facultative) : En hausse cette année



Le CCAS a connu un pic d'activité en 2017. Depuis, le nombre de demandeurs avait fortement chuté passant de 29 foyers à 8 en 2019. Cette année, le CCAS marque un retour en hausse des foyers accompagnés (21). Le confinement lié à la crise Covid-19 a provoqué une hausse des demandes (fins de contrat/séparations).

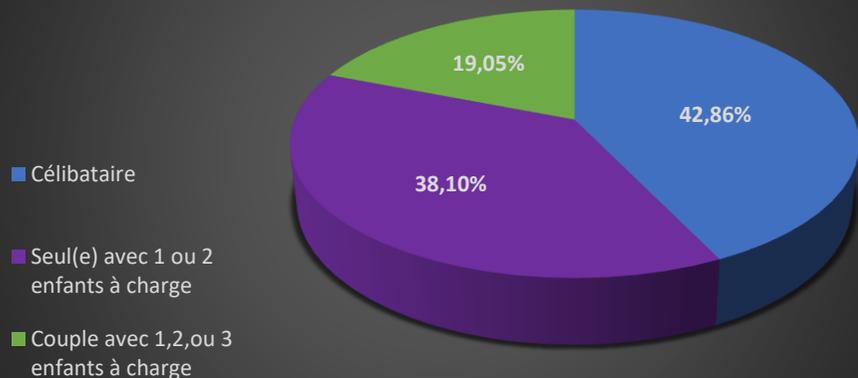
Il est à noter que la situation des demandeurs suivis au CCAS demande de plus en plus de temps car plus complexe. En effet, il semble que les foyers rencontrent des difficultés financières/psychologiques plus lourdes nécessitant une mise en relation quasi systématique avec des partenaires sociaux, voir médicaux (curatelle/dossier de surendettement/...) ainsi qu'un accompagnement et un suivi régulier de ces situations.

De même, le nombre de personnes accompagnées pour les démarches administratives (dossier MDPH/point budgétaire/orientation) est en augmentation.

La moyenne d'âge des demandeurs 2020 se situe à 47 ans (contre 38 ans en 2019).

Cette augmentation d'âge se traduit notamment par des demandes de personnes possédant un parcours professionnel et personnel riche, les demandes sont donc plus complexes à étudier car de multiples facteurs semblent intervenir dans les difficultés rencontrées.

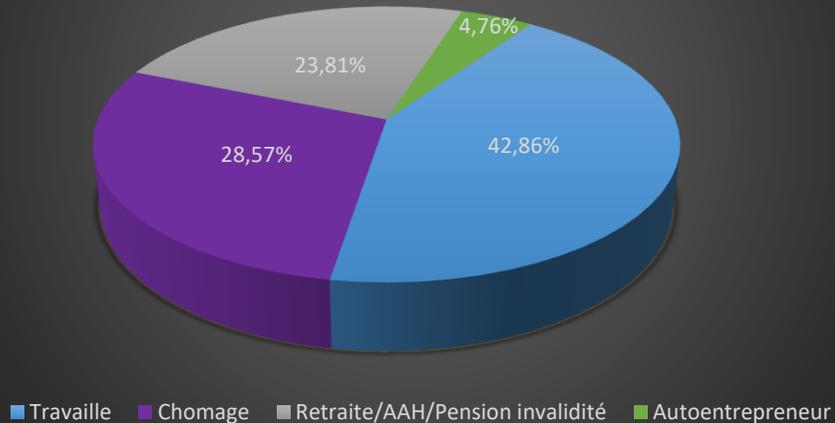
Situation familiale des bénéficiaires



Seulement 19% des demandeurs sont en couple.

La majorité sont des personnes célibataires (séparés) pouvant avoir à charge des enfants.

Situation professionnelle des bénéficiaires du CCAS

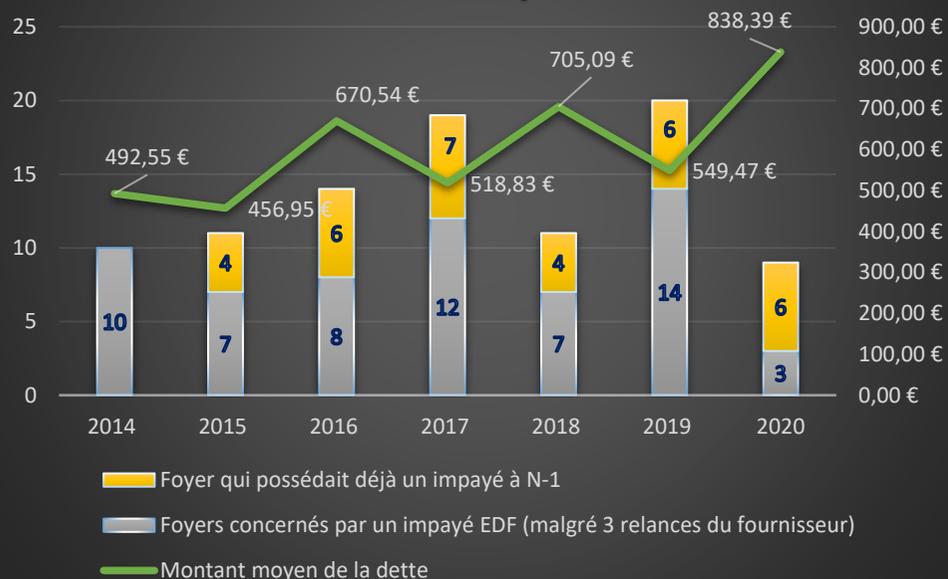


La majorité (47% env.) des personnes occupent un emploi, pour autant, cet emploi ne suffit pas à couvrir l'ensemble des dépenses.

De même, des personnes bénéficiant d'une pension de retraite ou d'invalidité peuvent se retrouver à solliciter le CCAS pour des difficultés financières passagères.

Quasiment 1/3 des personnes sont en rupture avec l'emploi ou dans une démarche d'insertion.

Evolution du nombre de foyers possédant un impayé EDF et de leur dette moyenne



Il est à noter qu'on constate cette année une baisse des foyers confrontés à des impayés d'électricité. Cette diminution peut s'expliquer par les diverses aides financières déclenchées lors du confinement, de fait, une augmentation des FSL énergie devrait se faire sentir l'an prochain auprès de l'EDS de CLISSON.

Pour autant, il est à noter que les dettes ne sont pas récentes, en effet, 66% des foyers possédaient déjà ces impayés à N-1.

Par conséquent, celles-ci s'accumulent et sont donc plus conséquentes, passant ainsi en moyenne de 492.55 euros à 838.39 euros, soit une hausse de plus de 350 euros.

DOSSIERS APA (frais d'établissement notamment) : **En stagnation** pour les personnes âgées / **En baisse** pour les personnes présentant un handicap → Dû au départ du foyer La Passerelle. La Convention MDPH permet de monter les dossiers MPDPH de manière officielle et donc de les comptabiliser.

2016 : 3 dossiers pour personnes âgées + 6 dossiers personnes handicapées

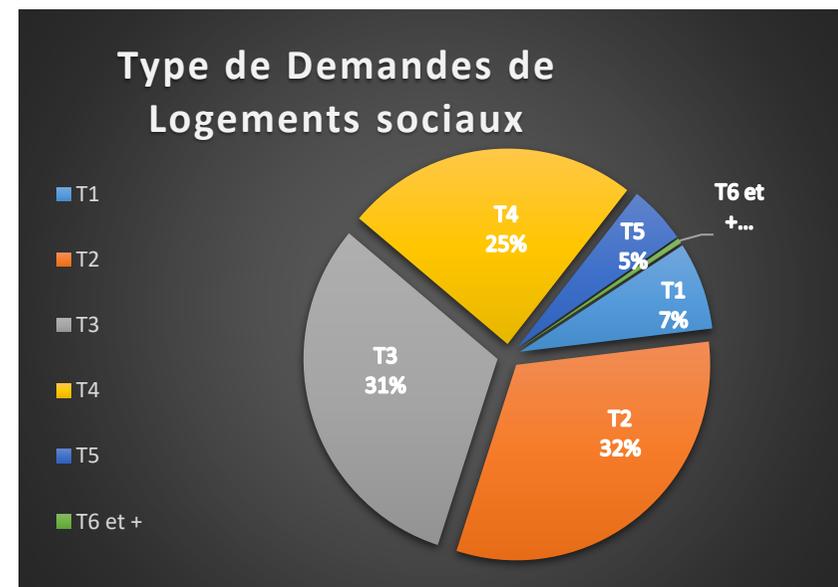
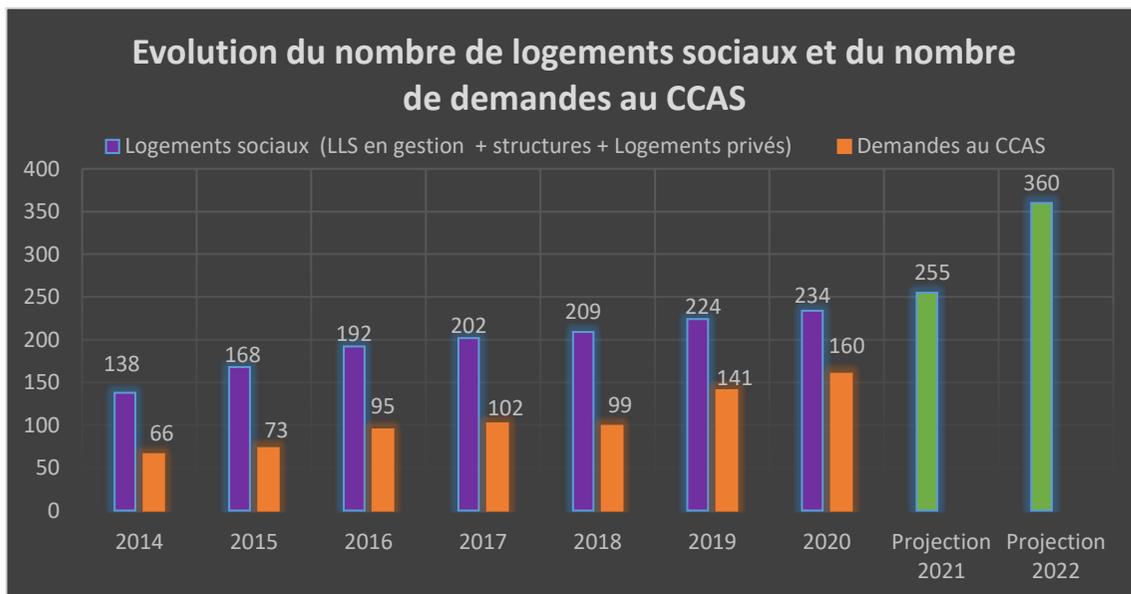
2017 : 3 dossiers pour personnes âgées + 5 dossiers personnes handicapées

2018 : 2 dossiers pour personnes âgées + 2 dossiers personnes handicapées

2019 : 3 dossiers pour personnes âgées + 2 dossiers personnes handicapées + 1 dossier MDPH

2020 : 3 dossiers pour personnes âgées + 0 dossier personnes handicapée + 2 dossiers MDPH

LOGEMENTS SOCIAUX : En hausse

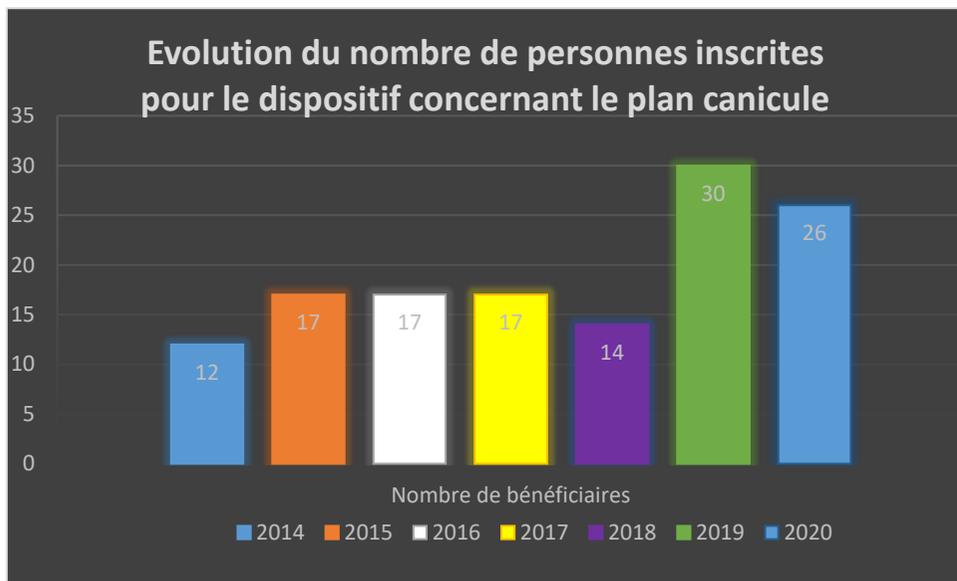


A l'heure actuelle, Haute-Goulaine possède 234 Logements sociaux sur son territoire, le covid ayant provoqué un retard important des constructions prévues en 2020 et 2021, le rattrapage se fera courant 2022.

1 198 demandes sont actives sur la plateforme d'inscription départementale Imhoweb (contre 947 l'an dernier et 530 en 2018). On note donc une hausse des demandes (augmentation de l'attractivité de la commune).

303 de ces demandes sont orientées vers une maison. La majorité des foyers demandent un T2, T3 ou T4. Ces statistiques correspondent aux données nationales (composition familiale majoritairement célibataire/personne seule avec enfants) et corroborent les données des personnes suivies au CCAS.

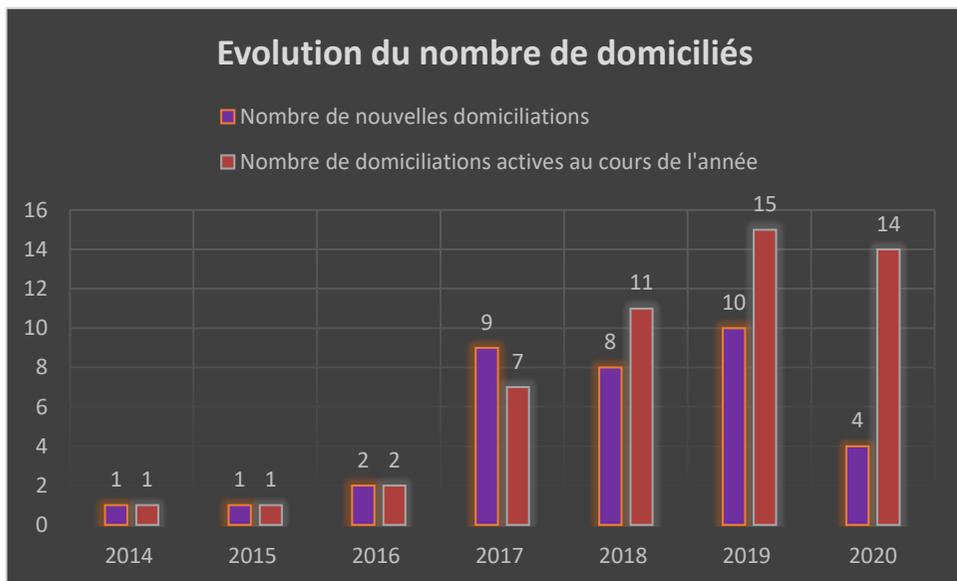
PLAN CANICULE : Le nombre de personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables de la commune est en légère baisse cette année.



Le plan canicule a été activé 1 fois en août en 2020.

26 personnes se sont inscrites sur le registre communal ouvert dans le cadre du plan canicule 2020.

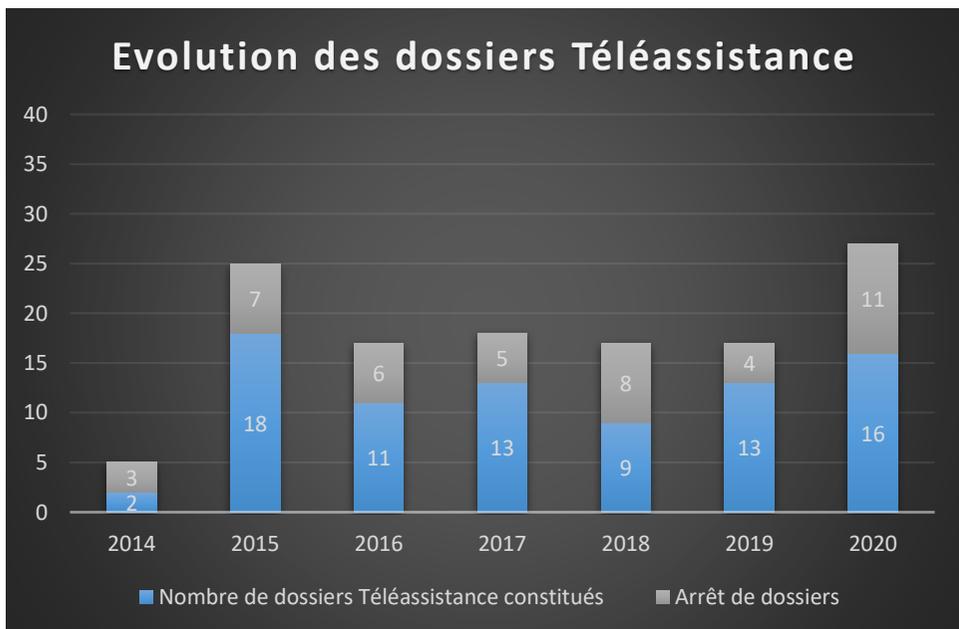
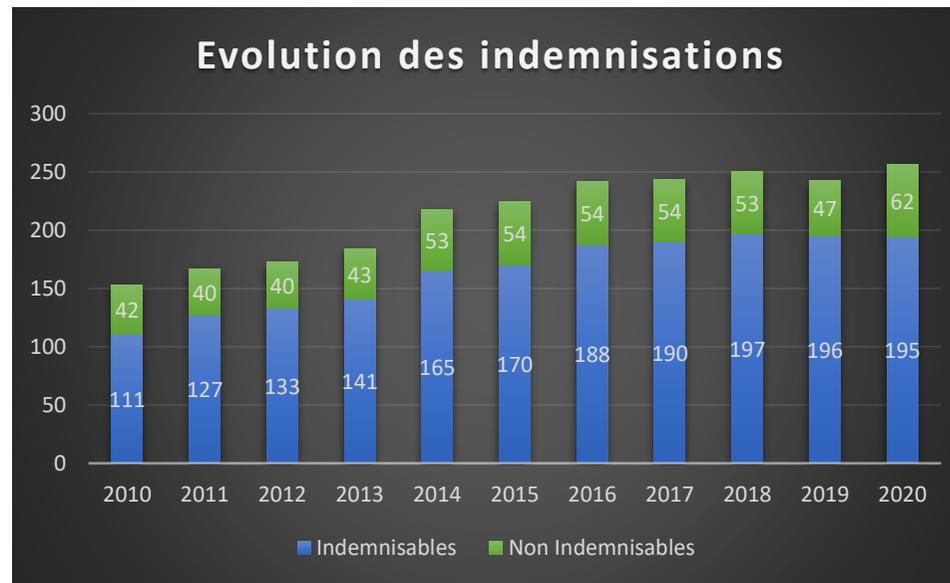
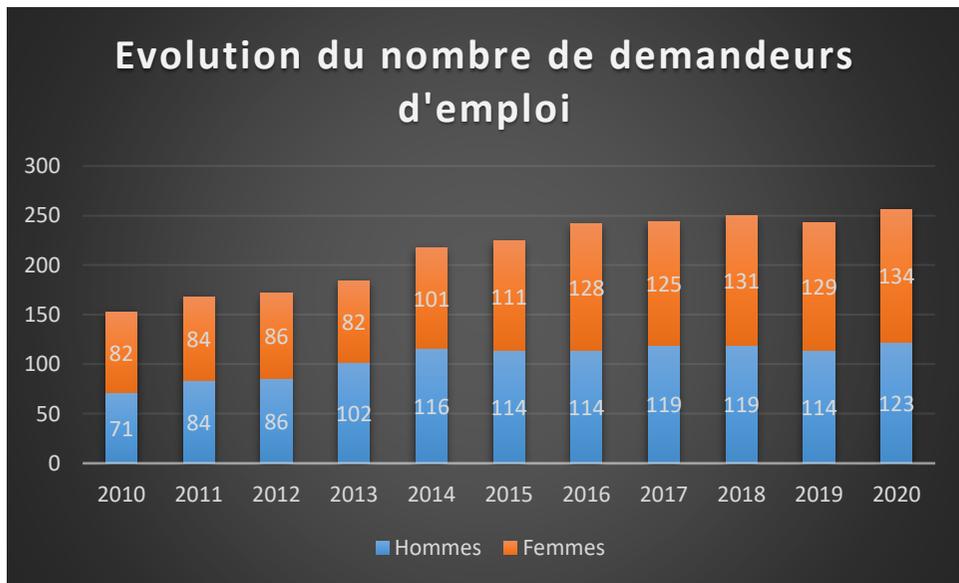
Les personnes de cette liste d'appels ont, pour la majorité d'entre elles, fait partie du registre des « personnes isolées/vulnérables » activé à deux reprises en 2020 lors des périodes de confinement liés au covid. De fait, avant l'été, ces personnes avaient déjà été contactées durant le premier confinement. La majorité des personnes avaient donc mis en place des systèmes d'entraide avec les voisins ou les enfants qui étaient davantage présents cette année.



DOMICILIATION (personnes sans logement stable) : **stable par rapport à 2019**

Il est revanche constaté une baisse significative du nombre de nouvelles domiciliations suite au confinement (moins de main d'œuvre étrangère pour les maraichers).

DEMANDEURS D'EMPLOI : Relative stabilité depuis 2016 mais en légère augmentation toutefois par rapport à 2019 (+ 6%)



TELEASSISTANCE : en hausse

Le nombre de dossiers téléassistance (inscription et arrêt) est en légère augmentation cette année (+ 10 dossiers gérés par rapport à 2019). On peut supposer un effet confinement /plus de départ en EHPAD.

A ce jour, 58 Goulainais sont bénéficiaires de la téléassistance.

ATELIER MEMOIRE : Effectif constant depuis sa création

2016 à 2020 : 16 bénéficiaires env./ 1 bénévole en charge de l'animation des ateliers → Arrêt à partir du 1^{er} confinement de mars. Reprise en septembre 2020 avec respect des mesures sanitaires en vigueur (organisation en 2 groupes afin de respecter la mesure de distanciation physique). L'atelier s'est à nouveau arrêté durant le second confinement.

Pour rappel, l'atelier "remue-méninges" permet à des Goulainais et Goulainaises de bénéficier gratuitement d'exercices de stimulation cognitive chaque semaine (hors vacances scolaires) faisant travailler leur mémoire dans un cadre ludique.

MINIBUS : Effectif constant depuis sa création

2017 : 15 bénéficiaires /13 bénévoles

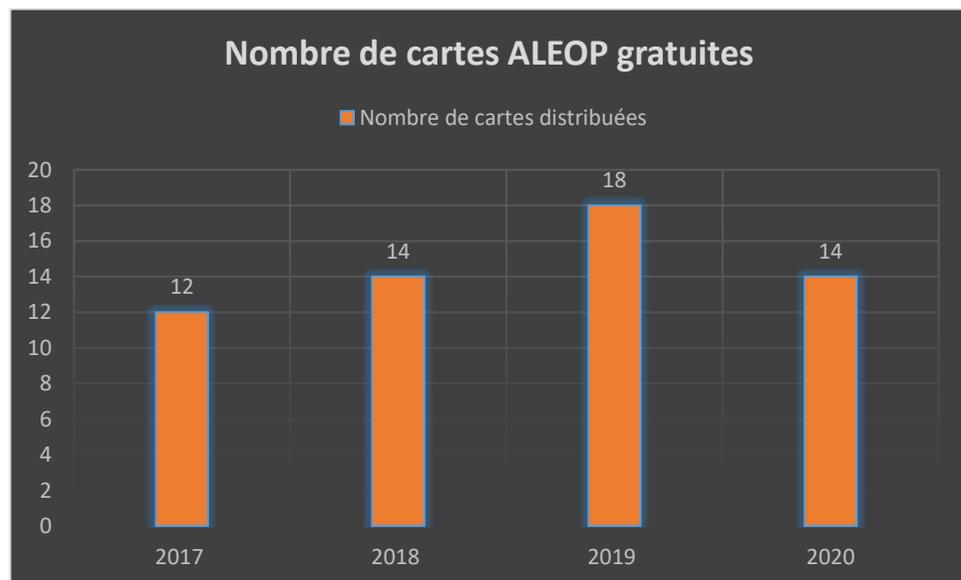
2018 : 11 bénéficiaires /13 bénévoles

2019 : idem

2020 : idem → Arrêt à partir du 1^{er} confinement de mars. Le club des toujours jeunes n'a pas repris depuis.

Pour rappel, le minibus effectue un circuit chaque mardi toute l'année pour emmener les personnes âgées au « club des toujours jeunes ».

CARTES ALEOP (gestion par Valérie à l'accueil) :



Evolution budgétaire et prévisions pour 2021

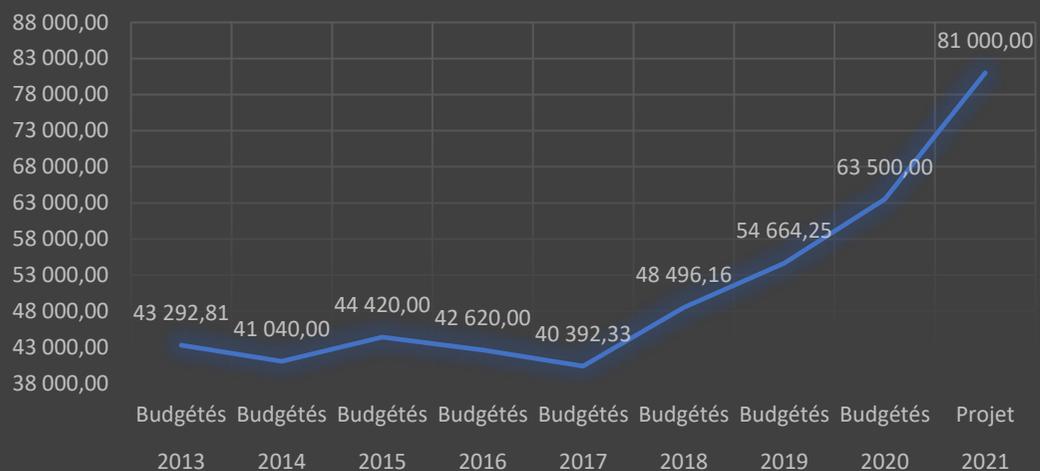
Le budget du CCAS se décompose en deux sections : fonctionnement et investissement. Elles-mêmes divisées en 2 catégories (dépenses et recettes). Ainsi, afin d'obtenir un budget équilibré, les dépenses de fonctionnement doivent être égales aux recettes de fonctionnement et les dépenses d'investissement doivent être votées en équilibre par rapport aux recettes d'investissement.

Rétrospective budgétaire des 5 dernières années (2015 – 2020) + Projection budgétaire pour 2021

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021
	Budgétés	Réel	Budgétés	Réel	Budgétés	Réel	Budgétés	Réel	Budgétés	Réel	Budgétés	Prévisions*	Projet
Dépenses de fonct.	40 420,00	30 061,61	39 020,00	35 309,53	37 600,00	29 048,76	46 100,00	28 129,09	51 570,00	28 113,08	51 000,00	39 000,00	71 500,00
Recettes de fonct.	40 420,00	29 931,56	39 020,00	36 282,75	37 600,00	39 166,14	46 100,00	49 122,04	51 570,00	53 155,28	51 000,00	54 000,00	71 500,00
Dépenses d'inv.	4 000,00	885,00	3 600,00	594,25	2 792,33	1 294,25	2 396,16	689,98	3 094,25	800,00	12 500,00	7 500,00	9 500,00
Recettes d'inv.	4 000,00	885,00	3 600,00	0,00	2 792,33	1 492,33	2 396,16	1 086,14	3 094,25	1 394,25	12 500,00	11 300,00	9 500,00
TOTAL	44 420,00	D = 30 946,61	42 620,00	D = 35 903,78	40 392,33	D = 30 343,01	48 496,16	D = 28 819,07	54 664,25	D = 28913,08	63 500,00	D = 46500	81 000,00
R= recette		R = 30 816,56		R = 36 282,75		R = 40 658,47		R = 50 208,18		R = 54 549,53		R = 65300	
D= dépense		R-D= -130,05		R-D= 378,97		R-D= 10 315,46		R-D= 21 389,11		R-D= 25 636,45		R-D= 18 800	

*Exécution budgétaire au 01 décembre 2020

Evolution du montant total budgété par année (fonctionnement et investissement)



Le montant total budgété pour les dépenses du CCAS est resté globalement stable entre 2013 et 2017.

Depuis 2018, le budget des dépenses est en hausse afin de tenir compte de l'augmentation de la population liée aux projets de réaménagement centre-bourg (qui impacteront le nombre de logements) et par conséquent le nombre de demandeurs au CCAS.

Cette hausse du budget a jusqu'à présent pu être financée en grande partie par l'excédent de fonctionnement dégagé (aucune augmentation de subvention communale).

Pour 2021, une augmentation importante du budget du CCAS sera proposée afin de mettre en place le projet social du nouveau mandat.

1. La section fonctionnement :

1.1 Les Dépenses de fonctionnement

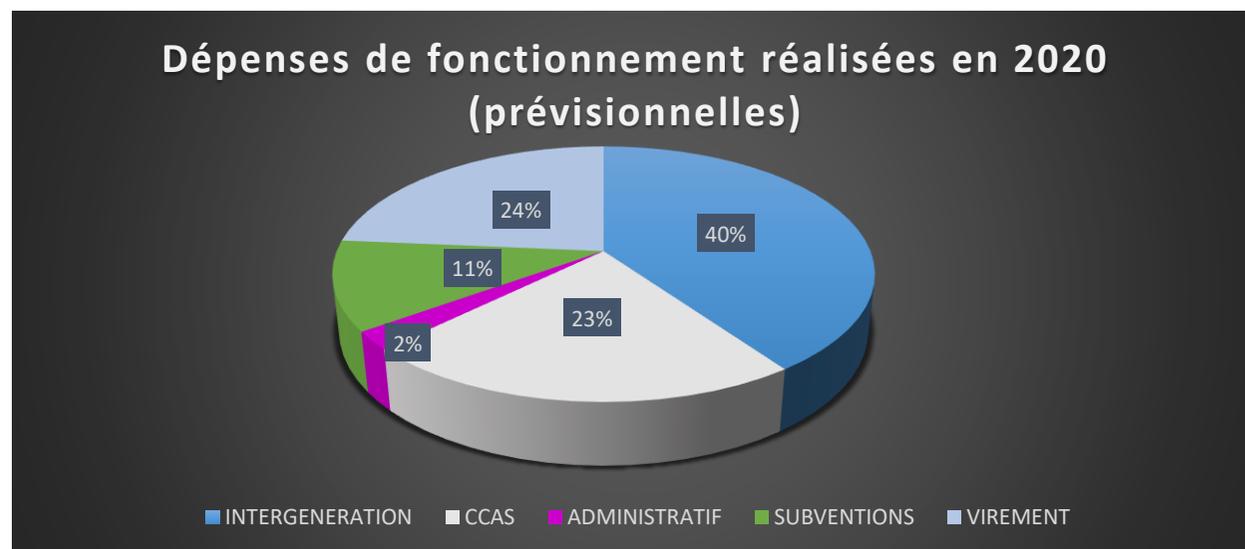
Les dépenses de fonctionnement du CCAS pour 2020 sont estimées à près 39 000.00 € pour une prévision de 51 000 €, ce qui correspond à un taux d'exécution d'environ 76 %. Ces dépenses concernent principalement les actions menées en direction des personnes âgées (colis de Noël notamment) et les aides attribuées aux bénéficiaires (CAP, aides financières en particulier).

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à un montant prévisionnel total de 71 500 € en 2021, soit en augmentation de 40 %, afin notamment de pouvoir réaliser l'analyse des besoins sociaux obligatoire en début de mandat.

En section de fonctionnement, les principales évolutions par rapport à 2020 sont les suivantes :

- Frais administratifs : + 15 000 € dédiés principalement à l'ABS ainsi qu'à l'hébergement et à la maintenance du nouveau logiciel CCAS.
- Dotations : Pas de virement cette année à une autre section, mais une dotation à l'investissement concernant l'amortissement de l'achat du logiciel CCAS (2 100 euros).
- Subventions : prise en charge sur le budget du CCAS des subventions à caractère social relevant auparavant du budget communal (augmentation du budget de près de 1000 € environ).
- CCAS - Aide sociale : budget en hausse de l'ordre de 4 000 € en prévision de la réflexion en cours sur la refonte de l'alimentaire (augmentation du montant des CAP)
- Intergénération : + 9 000 € pour les projets d'animation dédiés aux personnes âgées (Repas de Noël / Colis)

La répartition des dépenses de fonctionnement pour 2020 sont les suivantes :



1.2 Les Recettes de fonctionnement

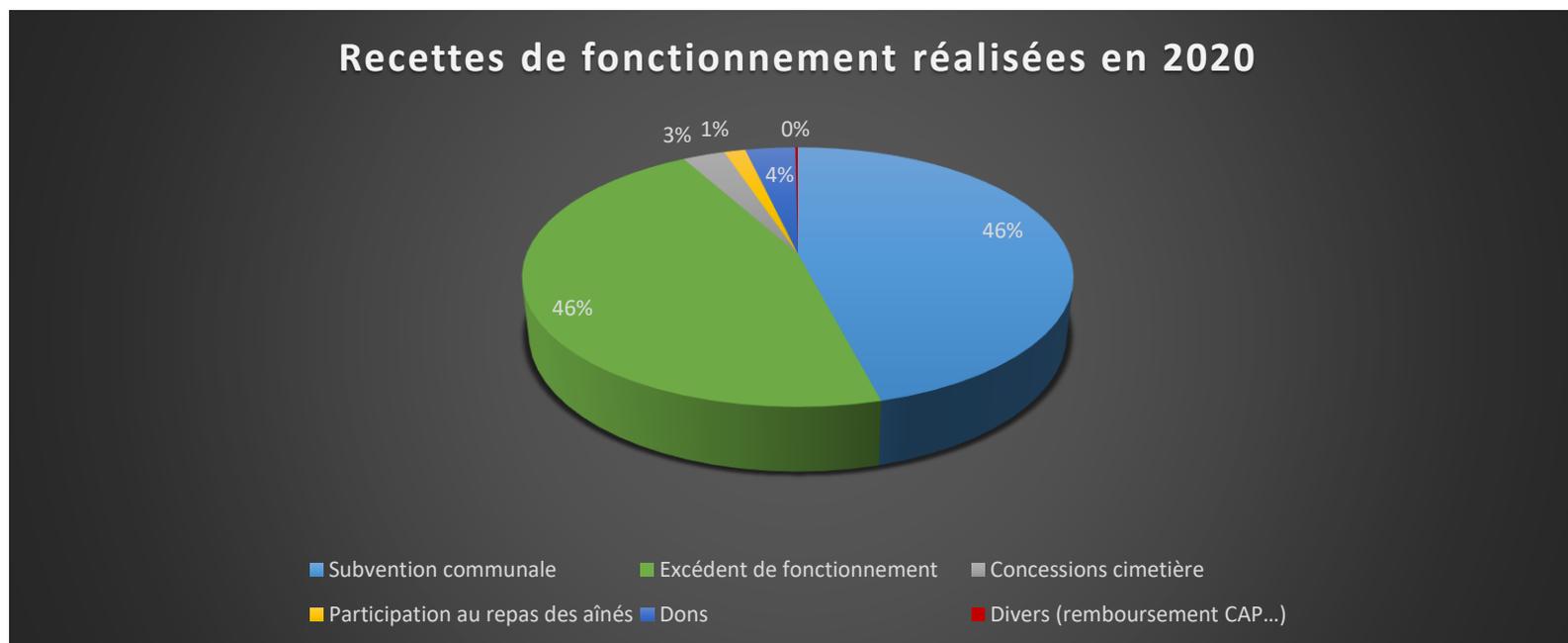
Les recettes réelles du CCAS sont composées de :

- la subvention versée par la commune : 25 000 euros en 2020 soit 38% des recettes totales (contre 30 000 € en 2019 : soit 57 % des recettes, et 35 000 € en 2018 : soit 71 % des recettes).
- des dons (en forte hausse cette année suite à la dissolution de l'OMS/ OMLC : 1 700 euros environ contre 80 euros en 2019).
- la partie des concessions du cimetière : 1 700 euros également cette année contre 1 600 l'an dernier.
- de la participation des aînés non âgés de 73 ans et + pour le colis de Noël (810 euros contre 336 en 2019).

L'excédent de fonctionnement constitue près de la moitié des recettes du CCAS.

Les recettes de fonctionnement 2020 sont stables par rapport à celles de l'année 2019. (54 000 euros cette année contre 53 000 env. l'an dernier).

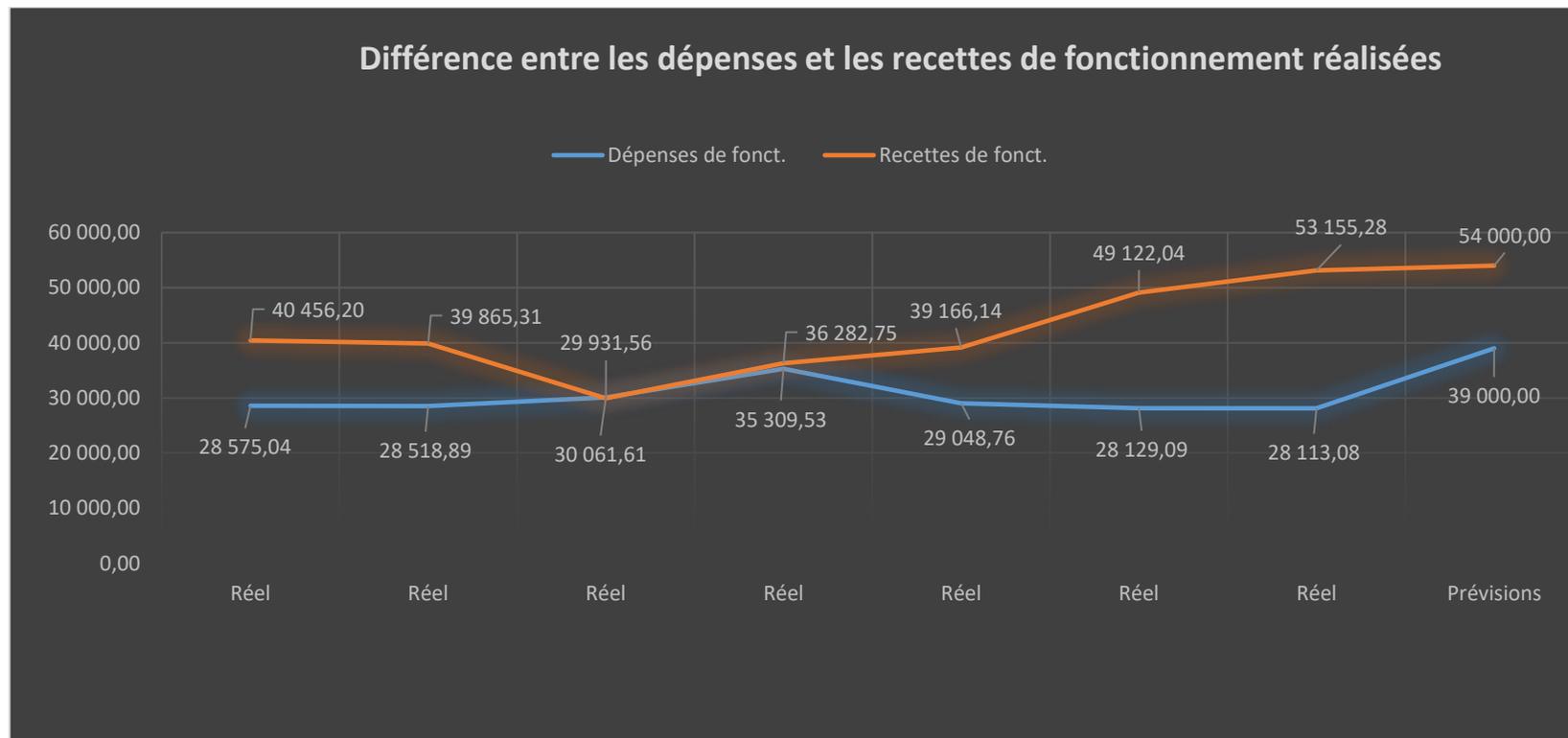
La répartition des recettes de fonctionnement pour 2020, est la suivante :



Pour 2021, le budget de recettes de fonctionnement du CCAS, en ce qui concerne les recettes réelles, se caractérisera par :

- une augmentation de la subvention communale (+ 5 000 €)
- la fin des recettes liées aux concessions funéraires (décision de la commune de mettre fin à la double affectation sur le budget communal et le budget CCAS à compter de 2021)

1.3 Le résultat de fonctionnement



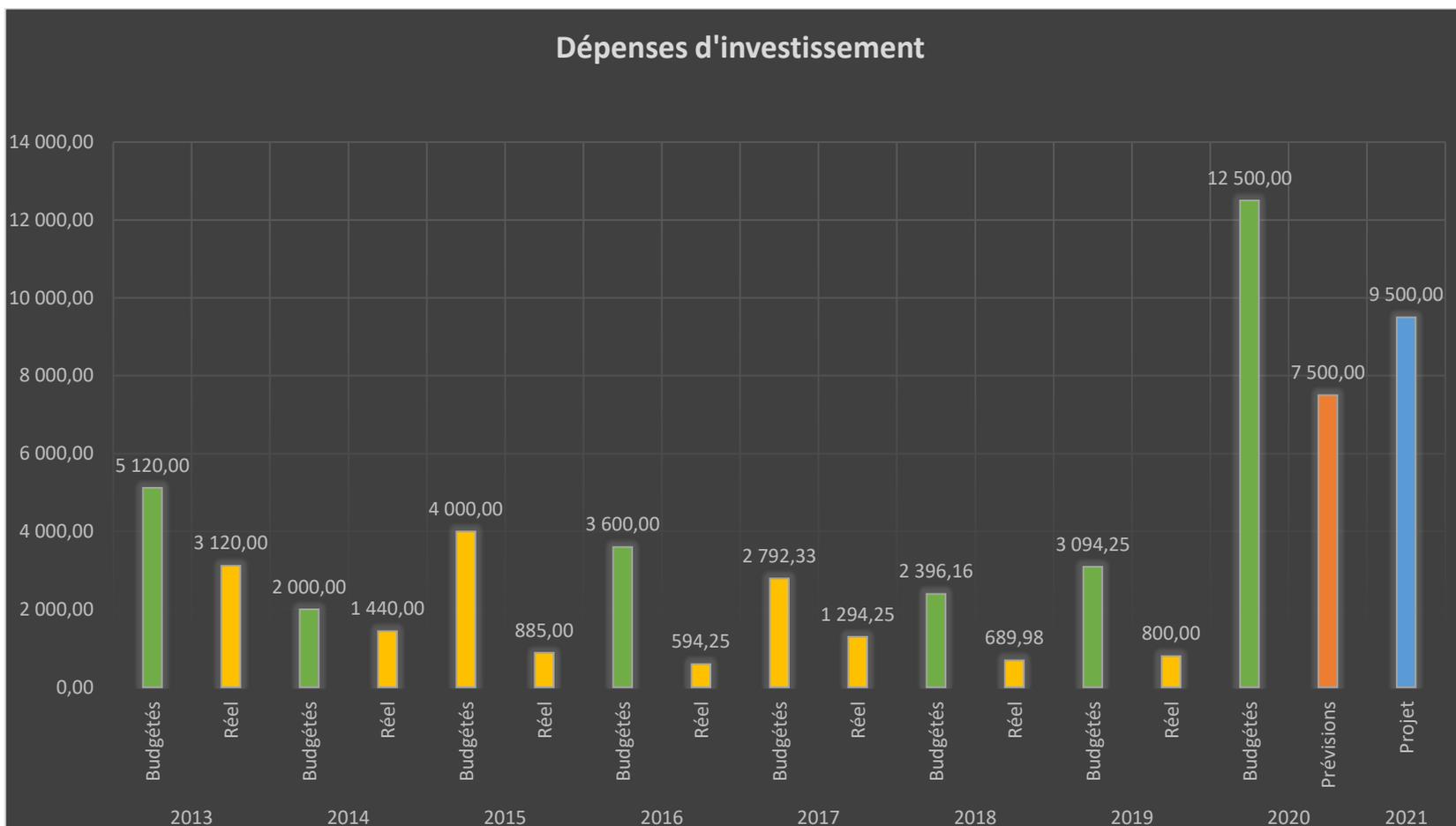
Le budget de fonctionnement 2020 (Recettes : 54 000 euros – Dépenses : 39 000 euros) fait apparaître un excédent prévisionnel de l'ordre de 15 000€ qui sera reporté au budget 2021, faisant ainsi passer l'excédent de fonctionnement de 25 042.20 euros à environ 40 000 euros. Cet excédent sera utilisé en grande partie pour financer l'Analyse des Besoins Sociaux ainsi que les nouveaux projets du CCAS.

2. La section d'investissement :

2.1 Les Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont uniquement composées de prêts et d'une ligne budgétaire d'équilibrage (qui doit être en cohérence avec les recettes d'investissement).

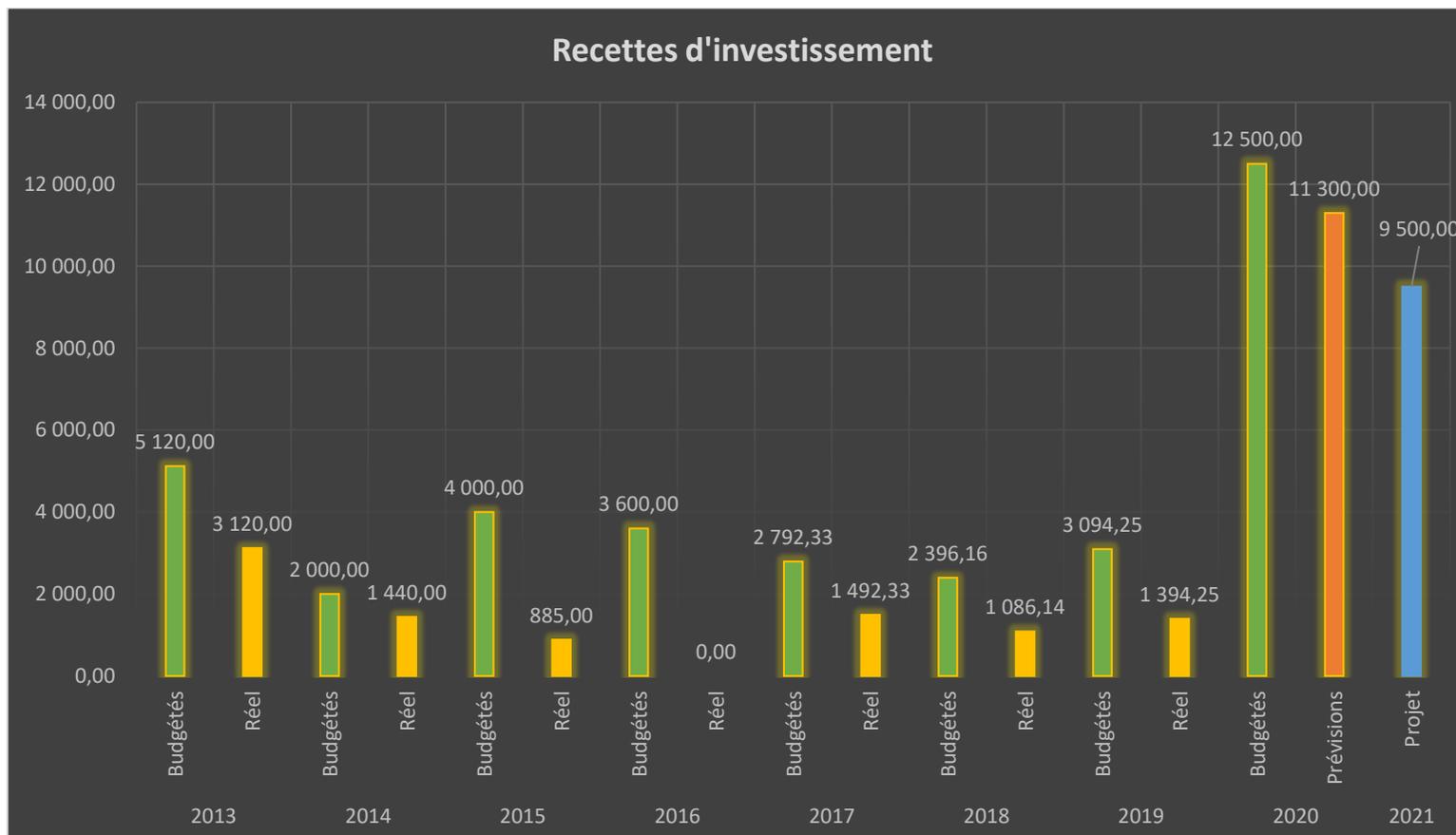
Cette ligne permet notamment de prévoir des crédits en cas d'achat de nouveau matériel informatique.



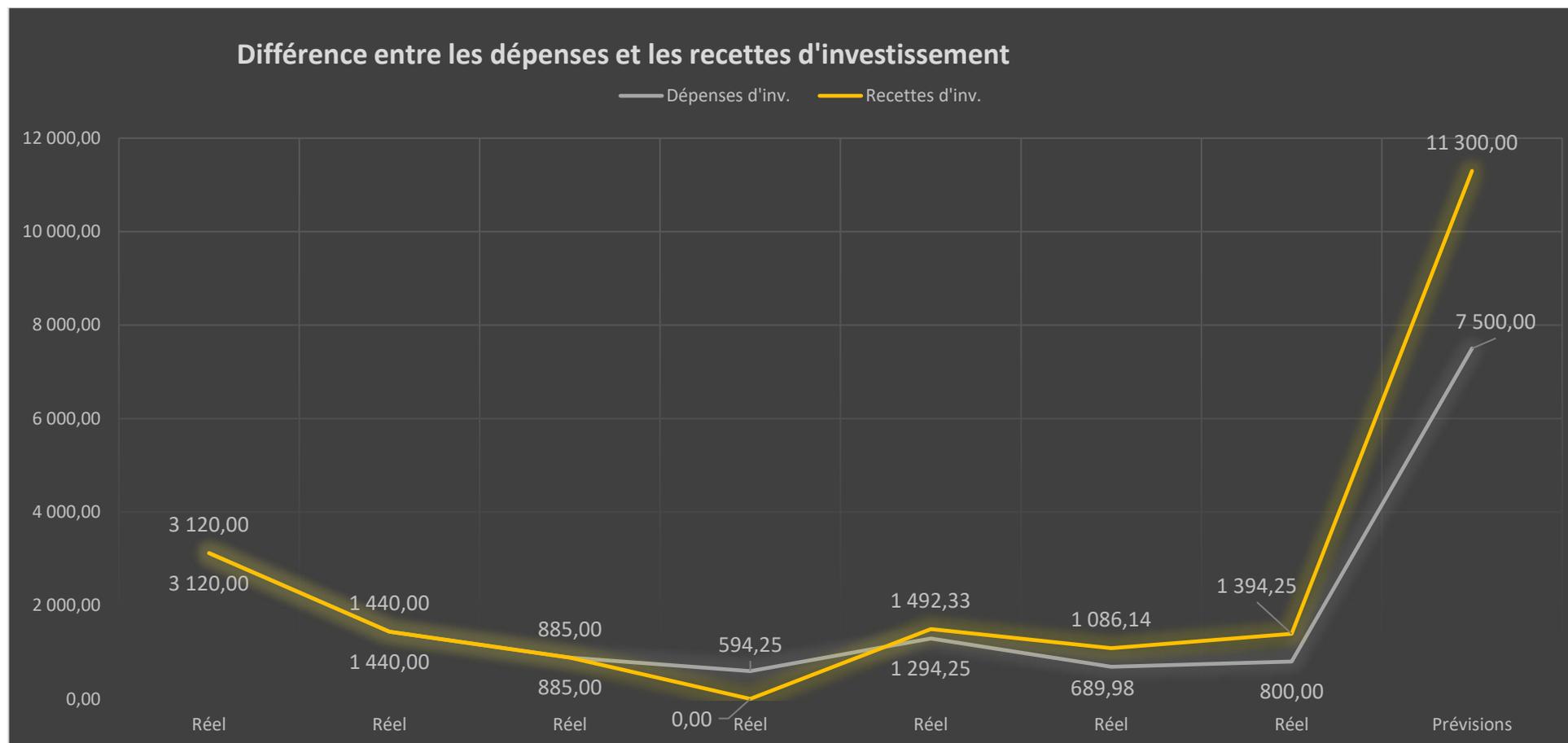
2.2 Les Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement du CCAS sont constituées pour l'essentiel :

- Des prêts
- De l'excédent d'investissement
- Des amortissements (ordinateur/logiciel)



Le résultat d'investissement



Jusqu'en 2015, les dépenses et les recettes d'investissement ne comportaient que les prêts, qui s'équilibraient.

En 2016, aucun prêt n'a été accordé et 594.25 euros ont été dépensé pour l'achat d'un PC portable.

A compter de 2017, un amortissement a été mis en place, générant ainsi un excédent d'investissement budgétaire.

Le budget d'investissement 2020 fait apparaître un excédent de l'ordre de 3 800 € (contre 594 l'an dernier) qui sera reporté sur le budget 2021.

L'excédent a été généré par un virement de la section de fonctionnement afin de budgéter l'achat du logiciel CCAS (6000 euros env). Celui-ci sera amorti sur 2 ans.

Débat d'orientations budgétaires 2021

Les orientations pour 2021

1. En fonctionnement :

La poursuite des actions menées auprès des personnes en difficulté ainsi que les animations en direction des aînés constitueront la trame du budget 2021. De nouveaux projets verront également le jour.

Les principales actions et projets 2021 sont les suivants :

➤ **Réalisation de l'analyse des besoins sociaux**

Les CCAS ont l'obligation légale de produire une analyse des besoins sociaux (ABS) de l'ensemble de la population de leur territoire au cours de l'année civile suivant chaque renouvellement général des conseils municipaux. Des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent ensuite être réalisées les années suivantes et présentées lors du débat d'orientations budgétaires. L'ABS consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social sur la commune.

Outre l'obligation légale, l'ABS doit être envisagée comme un outil d'aide à la décision pour l'ensemble de la collectivité et comme une démarche au service du développement social local.

Pour réaliser cette ABS, il est envisagé de recourir à un bureau d'études spécialisé afin de pouvoir disposer :

- d'un diagnostic compétet et partagé ;
- de conseils et d'une méthodologie éprouvée pour initier une démarche dynamique avec les partenaires locaux et définir un plan d'actions adapté aux besoins du territoire.

Ce projet sera mené de façon prioritaire en 2021.

➤ **Projet de distribution de denrées alimentaires + jardin partagé en lien avec la commission environnement + boutique solidaire (projet en cours de définition : distribution alimentaire 2 fois par semaine via l'association DLC / friperie 1 fois par mois /café-thé)**

➤ **Reconduction et renforcement du dispositif des chèques d'accompagnement personnalisé** avec augmentation du budget (actuellement 30 euros/personne – passage à 50 euro envisagé) et réflexion à avoir sur le règlement des aides facultatives (conditions/durée/barème) + mise en place d'un contrat d'engagement avec les personnes suivies par le CCAS. Des bons carburant/alimentaire pourraient également être envisagés.

➤ **Aides financières aux familles**

En 2020, + de 2 600 euros (soit 50% de plus qu'en 2019) d'aides financières ont été accordées pour le paiement de factures et un montant total de 1 300 € a été accordé sous forme de prêts (contre 800 euros l'an dernier). Les aides financières seront également reconduites en 2021 à hauteur de 3 000 euros et de 3 500 euros environ pour les prêts (permettant ainsi le financement de prêt à taux 0 pour certains projets, permis par exemple).

➤ **Actions en faveur des personnes âgées :**

• **Repas/colis des aînés et thé dansant**

Suite au confinement et aux mesures sanitaires, le repas des aînés a dû être annulé cette année. Cette action, menée par la commune depuis de nombreuses années, et qui est très appréciée, sera reconduite l'an prochain. Une réflexion est en cours sur l'organisation du repas (service réalisé non plus par les élus mais par le traiteur nécessitant un ajustement du budget consacré à cette action).

Les colis de Noël 2020, confectionnés par le Manoir de la Boulaie, ont rencontré un énorme succès cette année (distribution d'environ 500 colis contre 300 en général).

Le budget 2020 alloué pour cette opération devrait s'élever à environ 15 000 € (contre 17 500 euros en 2019 et 13 297,02 € en 2018 pour le repas + gouter + colis). Ainsi, en 2021, il est prévu d'inscrire un budget d'environ 28 500 € au total pour les actions et animations en faveur des personnes âgées (budget permettant de tenir compte de l'augmentation prévisible du coût du repas des aînés et des colis).

• **Atelier mémoire, minibus, Vœux EHPAD, atelier chocolat...**

En 2020, un budget d'environ 1000 € était inscrit pour les divers projets et manifestations intergénérationnelles/pour personnes âgées.

En raison du contexte sanitaire de l'année 2020, ce budget n'a pas été utilisé mais il sera reconduit pour 2021.

➤ **Actions en faveur des personnes handicapées :**

• **Reconduction du partenariat avec la MDPH**

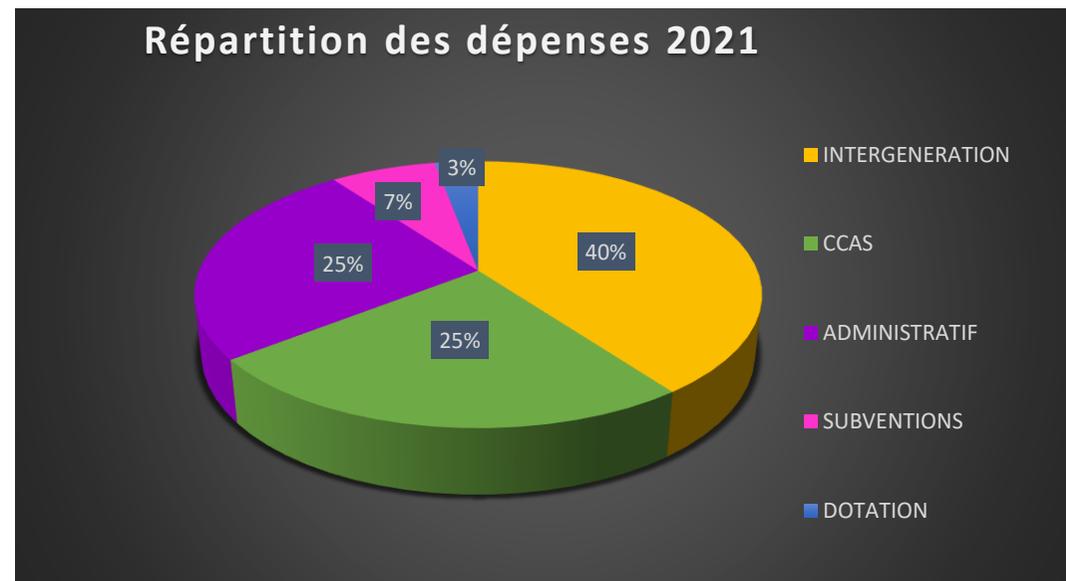
• **Projet handicap mental/autisme :**

Mise en place d'un réseau/groupe de parole sur la thématique de l'autisme (plusieurs familles sont concernées à HG) + mise en place de sorties adaptées, par exemple, cinéma/piscine/bibliothèque/cours de musique.

L'objectif de ce projet est de créer un lien entre toutes les familles concernées et les réseaux de professionnels (psychologue/professeur de piano adapté à l'autisme/psychomot./ADAPEI/ARTA qui devrait s'implanter sur le territoire).

Compte tenu des orientations retenues, le budget fonctionnement en 2021 devrait s'établir à un total de 71 500 € réparti comme suit :

Intergénération				
exécuté 2019	BP 2020	DM 2020	exécuté 2020	BP 2021
17 207,79	21 800,00	19 300,00	15 332,04	28 500,00
CCAS				
exécuté 2019	BP 2020	DM 2020	exécuté 2020	BP 2021
5 177,53	11 000,00	13 500,00	8 611,02	17 580,00
ADMINISTRATIF				
exécuté 2019	BP 2020	DM 2020	exécuté 2020	BP 2021
875,67	4 284,25	4 284,25	915,54	18 200,00
SUBVENTIONS				
exécuté 2019	BP 2020	DM 2020	exécuté 2020	BP 2021
4 510,00	4 510,00	4 510,00	4 510,00	5 120,00
DOTATIONS				
198,09				2 100,00
VIREMENT				
	9405,75	9 405,75	9 405,75	-
TOTAL				
exécuté 2019	BP 2020	DM 2020	exécuté 2020	BP 2021
27 969,08	51 000,00	51 000,00	38 774,35	71 500,00



En recettes, les principaux éléments constitutifs du budget seront les suivants :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 15 000 € supplémentaire environ
- Augmentation de la subvention communale de + 5 000 € (subvention à hauteur de 30 000 euros).

Subvention communale				
exécuté 2019	BP 2020	DM 2020	exécuté 2020	BP 2021
30 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	30 000,00

Excédent de fonctionnement				
exécuté 2019	BP 2020	DM 2020	exécuté 2020	BP 2021
20 992,95	25 042,20	25 042,20	25 042,20	40 760,00

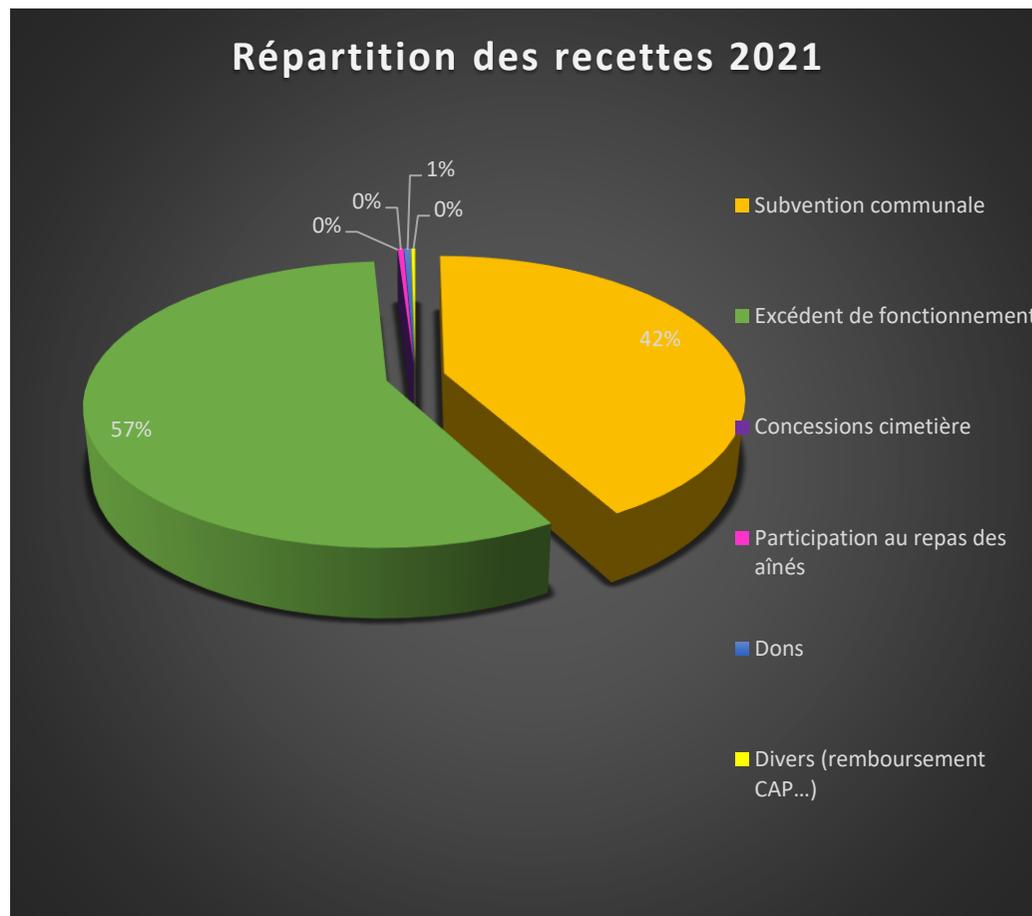
Concession cimetière				
exécuté 2019	BP 2020	DM 2020	exécuté 2020	BP 2021
1 556,33	657,80	657,80	1 600,00	-

Participations au repas des aînés				
exécuté 2019	BP 2020	DM 2020	exécuté 2020	BP 2021
190,00	200,00 €	- €	810,00 €	260,00 €

Dons				
exécuté 2019	BP 2020	DM 2020	exécuté 2020	BP 2021
336	200,00	200,00	1 900,00	300,00

Remboursement CAP				
exécuté 2019	BP 2020	DM 2020	exécuté 2020	BP 2021
80,00 €	100,00 €	100,00 €	95,00 €	180,00 €

TOTAL				
exécuté 2019	BP 2020	DM 2020	exécuté 2020	BP 2021
53 155,28	51 000,00	51 000,00	54 447,20	71 500,00



2. En investissement

Projets 2021 :

- Reconduction du dispositif des prêts (budget augmenté de 1 000 €, pour un montant de 3 500 €)

Le total de la section d'investissement s'équilibrera à un montant de 9 500 €.

3. Endettement 2021

Le CCAS n'a aucun emprunt en cours et n'en prévoit pas pour l'année 2021.